

## ***Demande de propositions – Addenda***

# **Infrastructures routières à faibles émissions de carbone : possibilités pour le Canada**

***Date d'émission de l'addenda : 8 juin 2026***

***Date limite de soumission des propositions : 23 juin 2026, 13 h 00 (heure de l'Est)***

**Question 1** – L'ATC donnera-t-elle l'accès aux publications mentionnées dans l'appel d'offres ou le consultant doit-il prévoir de les acheter?

**Réponse** : L'ATC donnera accès aux publications qu'elle possède aux fins du projet. Pour toute autre publication mentionnée ou qui sera recommandée par le CDP, nous pourrions aider à les localiser par l'intermédiaire de notre bibliothèque.

**Question 2** – Qu'entend-on précisément par « gestion des actifs »? Est-ce que cela comprend les infrastructures municipales telles que la signalisation, les services publics, les murs de soutènement, les barrières en béton, ou cela se limite-t-il à la gestion des chaussées et des ouvrages d'art (structures)?

**Réponse** : Bien que le terme « gestion des actifs » doive être pris au sens large, il portera ici principalement sur les actifs liés à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures de transport. Cela pourra donc inclure les murs de soutènement et les barrières en béton, mais aussi, de manière plus évidente, les chaussées et les ponts.

**Question 3** – L'ATC fournira-t-elle des informations sur ses membres pour la distribution du questionnaire d'enquête? L'enquête doit-elle être menée entièrement par le consultant du projet ou l'ATC a-t-elle l'intention d'apporter son soutien?

**Réponse** : L'ATC et le CDP pourront apporter leur aide pour la réalisation de l'enquête. Plus précisément, pour la création de la liste de distribution et la saisie des réponses de l'enquête dans un outil spécialisé (si demandé – nous utilisons MS Forms). Le consultant est responsable de l'administration et de la distribution de l'enquête, ainsi que du suivi et de l'analyse des résultats.

**Question 4** – L'ATC s'attend-elle à ce que les produits livrables (rapports, diapositives pptx, matériel didactique) soient bilingues, ou des documents unilingues en anglais seront-ils acceptés?

**Réponse** : Comme indiqué dans le dernier paragraphe de la section C – tous les produits livrables doivent être remis en anglais. Il n'est pas prévu que le consultant les remette en français.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Romaine Morrison, M.Sc.**  
**Gestionnaire des programmes techniques**  
**Association des transports du Canada**  
1111, promenade Prince of Wales, bureau 401  
Ottawa (Ontario) K2C 3T2  
Téléphone : 613-736-1350, poste 231  
Courriel : [rmorrison@tac-atc.ca](mailto:rmorrison@tac-atc.ca)